



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 20 février 2019, Hôtel de Ville de Sierre
(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2018 (reçu par e-mail)**
- 3. Election du bureau du Conseil général**
 - a. Présidence
 - b. Vice-présidence
- 4. Election d'un membre à la commission du développement durable**
- 5. Election à la présidence de la commission du développement durable**
- 6. Mandat à la commission de gestion concernant les dépenses liées et non liées**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation de la proposition de la commission de gestion
- 7. Envoi par mail des différents documents aux conseillères et conseillers généraux**
 - a. Etat de la situation
 - b. Proposition du bureau
- 8. Informations de la Municipalité**
- 9. Divers**

Pascale MORARD ROBYR
Présidente du Conseil général

Pascale MORARD ROBYR

Voilà, Mesdames et Messieurs, il est 18h02, et je vous prie de... Tout le monde est en place, c'est parfait. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chers

citoyens, chères citoyennes. Au nom du bureau du Conseil général, je vous souhaite la bienvenue dans cette salle pour la première assemblée plénière de l'année 2019. Je salue et remercie le public présent ce soir. Pour celles et ceux qui viendraient assister pour la première fois à une séance du Conseil général, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole au cours de la séance. Je vous demanderai donc d'observer le silence durant les débats. Je vous demanderai, à vous tous, d'éteindre vos portables ou de le mettre en veille. Notre assemblée plénière peut donc débuter. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, vous avez été convoqués et avez reçu les documents relatifs aux objets mentionnés à l'ordre du jour dans les délais prescrits par notre règlement. Lors de notre dernière séance du bureau, nous avons décidé, d'entente avec le Conseil municipal, de vous proposer l'ordre du jour suivant :

1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2018 reçu par e-mail
3. Election du bureau du Conseil général
 - a. Présidence
 - b. Vice-présidence
4. Election d'un membre à la commission du développement durable
5. Election à la présidence de la commission du développement durable
6. Mandat à la commission de gestion concernant les dépenses liées et non liées
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation de la proposition de la commission de gestion
7. Envoi par mail des différents documents aux conseillères et conseillers généraux
 - a. Etat de la situation
 - b. Proposition du bureau
8. Informations de la Municipalité
9. Divers

Y a-t-il des intervenants au sujet de cette proposition d'ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté et nous allons débuter par le point 1, appel des Conseillères et Conseillers généraux.

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Patrick ANTILLE

Bonsoir à tous. (*Il procède à l'appel des Conseillers généraux*).

Pascale MORARD ROBYR

Le temps juste de bien vérifier le décompte des présences, je demanderai aux scrutateurs... on vérifie juste qui est scrutateur et scrutatrice pour les tables. Pour la table du PDC M. Claude STEINEGGER... Mme Ulrike SALAMIN, Mme Isabelle CLAUSEN METRAL et M. Serge CORNUZ. Ok, alors M. Patrick ANTILLE me prie de préciser que nous sommes 53 présents aujourd'hui.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2018 (REÇU PAR E-MAIL)

Nous pouvons donc passer au point 2 de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2018 reçu par e-mail. Vous avez reçu ce document par voie électronique : est-ce que quelqu'un a des remarques ou observations à formuler concernant ce procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté ; je tiens en votre nom et en mon nom à remercier Mme Elisabeth MARCHETI pour la tenue et la rédaction de ce PV. Un merci également à M. Patrick ANTILLE qui par sa tâche de secrétaire au sein de notre bureau a

le devoir de le relire, de le corriger, avant de publier ce PV. (*On annonce l'arrive de M. Alexandre BANJANAC*). Nous sommes donc 54.

3. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

a. Présidence

Nous pouvons passer maintenant au point 3a élection de la présidence. Me voici, après 365 jours de règne, à quelques minutes de terminer cette fonction de première dame de Sierre ou plus simplement de présidente du Conseil général. Si, à de nombreux moments, cette fonction m'a permis de vivre des moments agréables comme partager des réflexions, débattre, vous rencontrer après les séances autour d'un verre, d'autres instants de cette fonction m'ont obligée à sortir de ma zone de confort, j'ai téléphoné, sollicité, questionné et même décidé... C'est bien, je l'ai fait et j'ai constaté qu'avec gentillesse et authenticité tous mes interlocuteurs ont répondu avec bienveillance à mes interrogations, à mes soucis. Un merci donc aux quatre chefs de groupe, aux présidents des commissions permanentes et ad hoc. Un merci à mes collègues de l'AdG qui m'ont accompagnée dans cette année particulière pour notre groupe. Mes remerciements plus chaleureux au personnel de l'administration communale dont un merci du fond du cœur à Mme Elisabeth MARCHETTI et M. Jérôme CRETOL. Mes vœux, aujourd'hui, de prompt rétablissement à notre concierge, M. Jean-Daniel THEYTAZ. Enfin, entourée de si charmants gentlemen, je remercie mes collègues du bureau ; grâce et avec eux, cette année de présidence fut une bien belle aventure et je la souhaite tout aussi passionnante à mon successeur. Je termine ce mot en rappelant à ceux d'entre vous, conseillères et conseillers généraux, qui n'étaient pas présents, malheureusement, lors de notre dernière assemblée plénière qu'un poivrier vous est destiné, témoin des 30 ans du Conseil général de la Ville de Sierre. Mesdames, Messieurs, chers collègues, à vous une belle suite de travail dans cette législature. Je vous rappelle que, conformément à l'article 10 de notre règlement, le bureau est élu pour toute une législature, mais que nous devons élire à chaque nouvelle séance de l'année les postes de président et de vice-président. J'attends donc vos propositions à ma succession. M. Laurent GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Madame la présidente du Conseil général, permettez-moi tout d'abord de vous remercier au nom de mes collègues pour votre année présidentielle que vous avez su mener avec la sensibilité et l'engagement qui vous caractérisent. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Au nom du groupe libéral-radical, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de Frédéric WUEST pour la présidence du Conseil général de la Ville de Sierre. Avocat notaire de profession, membre du comité du club PME-PMI, il est actif au sein de la Jeune Chambre Internationale de Sierre dont il fut vice-président et président. Derrière son apparente discrétion se cache un homme public aux interventions précises et pertinentes. Je suis certain qu'il saura mettre son expérience professionnelle ainsi que la fougue de sa jeunesse au service de notre législatif. Merci de lui témoigner votre confiance.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. GUIDOUX. Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas et comme le prévoit notre règlement, Monsieur... ou cher **Frédéric WUEST vous êtes élu tacitement au poste de président du Conseil général.** (*Applaudissements*). Je te souhaite, cher Frédéric, le meilleur pour cette année et je te laisse ma place et le micro pour la suite de notre assemblée. Bon plénum à vous.

Frédéric WUEST

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame Messieurs les Conseillers communaux, je vous remercie de votre confiance. Je suis très honoré d'assumer pour une année la présidence de notre Conseil général et je vous assure de mon plein engagement dans ce nouveau mandat. Je souhaite tout d'abord remercier Pascale MORARD ROBYR pour son excellent travail durant l'année écoulée. Elle a parfaitement su diriger nos séances ainsi qu'organiser l'activité du bureau. Je vous invite à l'applaudir. (*Applaudissements*). Je remercie également les membres du bureau pour leur travail et plus particulièrement notre secrétaire M. Patrick ANTILLE. Afin de me préparer au mieux à cette

séance, j'ai parcouru les archives du Conseil général et les nombreux procès-verbaux de ses séances. A cette occasion, j'ai découvert que des incompréhensions ou une mauvaise communication avaient parfois pu opposer le Conseil général et le Conseil municipal qui sont les rouages indispensables au bon fonctionnement politique de notre Commune. En cette 30^{ème} année de notre Conseil général et après 2 ans de législature, je constate toutefois avec satisfaction une bonne collaboration avec notre exécutif et je salue particulièrement l'organisation régulière des séances d'informations par la Municipalité. Je relève également que nos débats durant ces deux dernières années se sont déroulés dans un esprit constructif et dans le respect mutuel. Je ne doute pas de pouvoir compter sur votre engagement pour que cela se poursuive et je vous remercie d'ores et déjà pour votre participation et votre travail à venir en faveur de notre Commune et de ses citoyens. Je vous remercie pour votre attention. (*Applaudissements*).

b. Vice-présidence

Frédéric WUEST

Nous allons poursuivre avec l'élection à la vice-présidence du bureau du CG. J'attends vos propositions en vous rappelant que le vice-président du Conseil général est choisi au sein des membres du bureau. J'attends vos propositions... (*Rires*).

Sabine REY

Bonsoir à tous. Je m'excuse déjà parce que ce soir je ne suis vraiment pas à mon affaire, j'ai de la peine avec le contrôle des Conseillers généraux à bien suivre qui était présent et absent... je m'en excuse. Alors ce soir c'est avec grand plaisir que je vous propose Joël REY à la fonction de vice-président. C'est un boute-en-train qui anime nos séances, qui participe à toute la vie politique de la Ville de Sierre, dans notre parti et puis c'est avec grand plaisir que nous vous le présentons à cette fonction et je vous demande de lui accorder toute votre confiance. Merci. (*Applaudissements*).

Frédéric WUEST

Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas et comme le prévoit notre règlement, **M. Joël REY vous êtes élu tacitement au poste de vice-président du Conseil général de Sierre** pour une année. Je vous félicite pour votre élection.

4. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Frédéric WUEST

Nous passons au point 4, élection d'un membre à la commission du développement durable. J'attends vos propositions. Mme BREMBILLA.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Messieurs les Présidents, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, chers collègues. Je vous présente Michaël SIGGEN. L'Alliance de Gauche se réjouit de l'accueillir en son sein ; il succède à Noé ZUFFEREY, démissionnaire. Qu'ils soient ici tous les deux remerciés. Michaël SIGGEN est docteur en sciences politiques et spécialiste en management et relations publiques ; il a occupé les postes de chef de projet relations humaines aux Transports publics lausannois, assistant de recherche à l'université de Lausanne ; actuellement, il est adjoint de direction à la haute école de travail social de la HES-SO Valais. Son engagement politique : il est membre du comité directeur du centre gauche-PCS Valais romand et député suppléant. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de bénéficier de ses compétences professionnelles et de ses qualités humaines et le proposons comme membre de la commission du développement durable. Merci.

Frédéric WUEST

Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas et comme le prévoit notre règlement, **M. Michael SIGGEN vous êtes élu tacitement**. Je vous félicite pour votre élection. (*Applaudissements*).

5. ELECTION A LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Frédéric WUEST

Nous passons au point 5, élection à la présidence de la commission du développement durable. J'attends vos propositions. M. FELLAY.

Maurice FELLAY

Monsieur le Président, les membres du Conseil municipal et les Conseillers généraux. En remplacement de M. Noé ZUFFEREY à la présidence de la commission du développement durable, le groupe Alliance de Gauche vous propose Jérémy SAVIOZ, déjà membre de cette commission. Géographe de formation mais ornithologue de métier et de passion – il sait tout sur les oiseaux – ce passionné de nature, et de musique aussi, est aussi député au Grand Conseil où il siège à la commission de sécurité publique. Nous vous remercions de lui témoigner votre confiance et nous espérons surtout que la commission de développement durable se verra attribuer davantage de mandats que ça a été le cas jusqu'à aujourd'hui.

Frédéric WUEST

Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas et comme le prévoit notre règlement, **M. Jérémy SAVIOZ vous êtes élu tacitement à la présidence de la commission du développement durable.** Je vous félicite pour votre élection. (*Applaudissements*).

6. MANDAT A LA COMMISSION DE GESTION CONCERNANT LES DEPENSES LIEES ET NON LIEES

a. Rapport de la commission de gestion

Frédéric WUEST

Nous passons au point 6, mandat à la commission de gestion concernant les dépenses liées et non liées et je poursuis immédiatement avec le point 6a, rapport de la commission de gestion. Permettez-moi de vous rappeler que, selon l'article 21, alinéa 7 de notre règlement et sauf décision contraire du Conseil général, seules les conclusions du rapport présenté ce soir seront lues. Y a-t-il des observations ? Si tel n'est pas le cas, je passe la parole à son rapporteur, M. Aurelian MASCITTI.

Aurelian MASCITTI

Selon le mandat reçu par le bureau du Conseil général, la Cogest valide le fascicule des dépenses liées et non liées. Toutefois, elle souhaite créer des dépenses partiellement non liées pour les traitements relatifs à la création de nouveaux postes. La proposition de La Cogest est la suivante : la Cogest propose que les dépenses du budget relatives aux traitements soient considérées comme partiellement non liées. Seuls les traitements relatifs à la création de nouveaux postes sont amendables. La Cogest a accepté ce rapport à la majorité des membres présents.

Frédéric WUEST

Merci M. MASCITTI. Je tiens également à remercier M. Ralph GUNTERN, président de la commission de gestion, ainsi que tous ses membres pour la qualité de leur travail. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer avant l'entrée en matière ?

Pierre BERTHOD

Volontiers, oui. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Messieurs les membres du public, chers collègues. A mon tour également de féliciter au nom du Conseil municipal les élus de ce soir, Monsieur le Président Wuest, on se réjouit de travailler avec vous et Mme Pascale MORARD ROBYR eh bien merci également pour votre travail en tant que présidente du Conseil général durant l'année qui s'est écoulée. Je tiens à excuser aussi en préambule notre collègue Pierre KENZELAMANN qui est retenu pour des activités professionnelles, il ne pense pas pouvoir nous rejoindre dans le courant de la soirée. Concernant le rapport déposé par la commission de gestion, bien évidemment le Conseil municipal a pris connaissance de ce rapport et je remercie aussi les membres de la commission par son président pour le travail et l'analyse qui ont été effectués. Alors ce rapport relève, entre autres, le peu de marge de manœuvre qui est laissé au législatif en matière de dépenses. Ce constat est également

celui de l'exécutif. En effet, les dépenses à caractère obligatoire, quelle qu'en soit la nature d'ailleurs, constituent, mais vous le savez, la majorité de nos dépenses municipales. En soi et comme discuté avec les membres de la commission de gestion, le Conseil municipal ne s'oppose pas aux conclusions proposées. L'exemple de la Ville de Sion démontre que cela est faisable. Cela a-t-il eu un impact sur les engagements et sur les finances de la capitale, rien n'est moins sûr. C'est d'ailleurs un peu ce qui nous interroge, car, dans une optique financière, soit celle de la commission de gestion, est-ce qu'une telle mesure sera ou serait de nature à réduire ou à mieux maîtriser les charges communales ? Depuis 2012 le nombre d'équivalents plein temps (EPT) est d'une extrême stabilité s'élevant à 150 EPT. Et votre exécutif est ainsi très attentif aux nouveaux engagements et à l'équilibre qui est toujours difficile entre les attentes des citoyens qui s'accroissent vis-à-vis des collectivités, la complexification des dossiers à traiter et la bonne tenue des finances municipales. Ainsi, les décisions qui amènent à de nouveaux engagements sont plus à analyser sous les prismes de l'efficacité, du fonctionnement de l'administration, des besoins avérés des services pour faire face aux demandes et des nécessités inhérentes au bon fonctionnement des actions publiques que sous un angle purement et uniquement financier. Vous le savez, les membres de votre exécutif ont autant que vous le souci de nos finances communales et loin de nous l'idée de « surdoter » notre administration. Notre job est de faire des choix de priorisation et de management. C'est d'ailleurs pour cela que votre collègue a été élu. Alors je n'ose pas, pour ma part, tirer les conclusions de la commission de gestion comme étant une volonté de contrôle sur le fonctionnement opérationnel de l'administration communale et de votre exécutif. Ce serait mauvaise conjecture car elle n'amènerait, dans le futur, qu'une augmentation des contraintes, des lourdeurs administratives et risquerait de créer artificiellement des tensions malheureuses - ni souhaitables, ni souhaitées - entre l'exécutif et le législatif, le président du Conseil général ayant relevé, dans son préambule, la bonne relation entre nos deux pouvoirs. Je ne puis, pour ma part, que concevoir dans notre Commune où nous sommes tous finalement élus du peuple, et dans le cadre de nos attributions respectives, que nous tentions de présider au mieux à l'avenir de notre communauté dans l'intérêt de l'entier de nos habitantes et de nos habitants, et ceci dans un profond respect de nos institutions. Pour finir j'ajouterais qu'en l'état, le dialogue entre nous existe et permet, non pas par obligation règlementaire mais par bon sens, tout simplement, d'entendre les volontés du législatif et de les mettre en œuvre. C'est bien ce que nous faisons. Le Conseil communal a ainsi adhéré au rapport de la commission de gestion dans cette logique de bonne entente et désire la poursuite de cet agrément entre nos deux pouvoirs, mais, vous l'aurez compris, cela pourrait faire perdre réactivité et capacité d'action dans certaines situations. Autrement dit, la position de l'exécutif, c'est que nous préférons le statut quo. Cela étant dit, nous laissons à votre entière et bonne appréciation le traitement de la proposition la commission de gestion. Merci de votre attention.

b. Entrée en matière

Merci Monsieur le Président. Nous pouvons maintenant passer au point 6b. J'ouvre les débats sur l'entrée en matière. Y a-t-il des interventions ? Mme REY.

Sabine REY

Messieurs les Présidents, Madame et Messieurs les Conseillère et Conseillers communaux, chers collègues. A la lecture du rapport de la commission de gestion, il apparaît que le réexamen des dépenses liées et non liées rime à nouveau avec déliement partiel des rubriques relatives aux traitements. La Cogest propose que les dépenses du budget relatives aux salaires soient considérées comme partiellement non liées, pour autant qu'il s'agisse de nouveaux postes. Je m'étonne que la commission soit passée comme chat sur braises sur l'avis de droit de M. CHEVRIER, cité de manière anecdotique dans le rapport, sans pour autant en synthétiser les éléments essentiels. M. CHEVRIER rappelle notamment dans ce document que, conformément à la loi sur les Communes et à la Constitution cantonale, la nomination des fonctionnaires, l'engagement des employés et la fixation de leurs statuts relèvent de l'organe exécutif de la collectivité de droit public. Aucune compétence n'est légalement attribuée au Conseil général en matière de personnel communal. Faut-il donc fouler aux pieds la loi sur les Communes et la Constitution valaisanne pour donner aux Conseillers généraux sierrois l'impression d'avoir plus de pouvoir face au Conseil municipal ? Tel n'a pas été l'avis de la majorité des Conseillers généraux démocrates chrétiens. Je vous invite donc à rejeter la proposition de la commission de gestion.

Frédéric WUEST

Merci Mme REY. Y a-t-il d'autres interventions ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Merci. Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président du Conseil municipal, Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers, mes chers collègues. Le groupe UDC remercie la Cogest pour son travail approfondi et sérieux. Pour bien comprendre le contexte et les conséquences de la décision que nous allons prendre d'accepter ou non ces conclusions, il faut tout d'abord rappeler que la définition d'un compte lié se trouve dans la loi cantonale. Et donc en tant que Conseil général nous ne pouvons pas changer cette définition, ni dans un sens, ni dans l'autre. Ce que nous pouvons faire, c'est de nous mettre d'accord sur l'application de cet article cantonal. L'avantage d'un tel accord est qu'il nous permettra de nous concentrer sur le fond lors des débats au sujet du budget en décembre et c'est pourquoi ce "gentlemen agreement" nous semble, sur le principe, utile. Il s'agit aussi de rappeler une évidence : aujourd'hui nous ne nous prononçons en rien sur le fond. Le fait que nous déliions ou pas une rubrique ne veut pas dire que nous sommes mécontents de son niveau, ni que nous allons l'amender lors du prochain budget. Mais cela nous donne juste la possibilité d'y réfléchir et d'accepter ainsi librement le budget, parce que nous le trouvons bon et non parce que nous y serions forcés. Si le montant proposé par le Conseil municipal convient au Conseil général, celui-ci peut tout simplement l'accepter. Refuser de délier ces rubriques revient donc à refuser de prendre nos responsabilités et à rejeter celles-ci sur le Conseil municipal. Cela s'apparente à nous mettre nous-mêmes des menottes qui sont en fait imaginaires. Les travaux de la Cogest montrent que la liste des rubriques non liées de la Commune de Sierre est beaucoup plus restrictive que celle de Sion. Nous ne connaissons pas une Commune qui serait plus restrictive que la nôtre. La proposition de la Cogest revient à être à mi-chemin entre la pratique à Sion et la pratique à Sierre ; donc si nous étions dans l'illégalité, nous ne serions qu'à la moitié de l'illégalité que connaît la Ville de Sion depuis de nombreuses années. Le groupe UDC salue donc la proposition de la Cogest de permettre d'amender les traitements lors de la création d'un nouveau poste de travail. Nous aurions souhaité aller plus loin dans l'exercice et ajouter, par exemple, les rubriques concernant l'entretien ainsi que l'UAPE, comme c'est le cas à Sion, de nouveau. La proposition de la Cogest est cependant un compromis acceptable pour nous. Le groupe UDC va donc soutenir ce rapport et respectera cette liste lors des prochains budgets si elle est avalisée par le Conseil général et le Conseil municipal. Merci de votre attention.

Frédéric WUEST

Merci M. MELLY. Y a-t-il d'autres interventions ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Chers Collègues. Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport de la commission de gestion et profite de l'occasion pour la féliciter, et plus particulièrement sa sous-commission interne, pour son travail. Le groupe PLR partage le constat de ce rapport. En faisant des dépenses du budget, relatives aux traitements des dépenses partiellement non liées, la commission de gestion apporte un semblant de proposition. Proposition pragmatique qui a le soutien d'une majorité des conseillers PLR. Mais c'est surtout la validation du fascicule des dépenses liées et non liées que nous retenons. Validation qui, nous l'espérons, mettra un terme aux discussions stériles sur la qualité liée ou non liée des comptes de la Commune lors de nos prochains débats sur le budget.

Frédéric WUEST

Y a-t-il d'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, nous allons donc passer immédiatement au vote et j'invite les scrutatrices et scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. Alors, les Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière sur le mandat à la commission de gestion sur les dépenses liées et non liées lèvent la main, s'il vous plaît. Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN METRAL. M. CORNUZ. Les CG qui refusent l'entrée en matière lèvent la main s'il vous plaît. Zéro, bon. Les CG qui s'abstiennent ? M. STEINEGGER. Donc **l'entrée en matière est acceptée**. Je vous remercie.

c. **Discussion générale**

Frédéric WUEST

Nous passons au point 6c, j'ouvre la discussion générale concernant le mandat à la commission de gestion sur les dépenses liées et non liées. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?

d. **Votation de la proposition de la commission de gestion**

Frédéric WUEST

Si tel n'est pas le cas, nous passons au point 6d, votation de la proposition de la commission de gestion. Je vous demande juste une petite minute de patience, l'ordinateur de notre secrétaire a « buggé »... Alors nous allons faire ça à la main, à l'ancienne. Donc j'invite les scrutatrices et scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. Que les Conseillers qui acceptent la proposition de la commission de gestion sur les dépenses liées et non liées lèvent la main s'il vous plait. Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN METRAL. M. CORNUZ. Merci. Les Conseillers généraux qui refusent la proposition de la commission de gestion lèvent la main s'il vous plait. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN METRAL. Mme SALAMIN. M. CORNUZ. J'invite les CG qui s'abstiennent à lever la main. Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN METRAL. M. CORNUZ. **La proposition de la commission de gestion sur les dépenses liées et non liées est acceptée par 31 voix.** Je vous remercie et je remercie les membres de la commission de gestion et son président pour leur travail. Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer suite à ce vote ?

Pierre BERTHOD

Très rapidement, simplement pour prendre acte de la décision du Conseil général et puis de suivre les recommandations et votre décision... et puis, effectivement, dans les prochains exercices nous solliciterons l'aval de la commission de gestion pour les nouveaux engagements municipaux. Merci.

Frédéric WUEST

Je vous remercie Monsieur le Président de la Municipalité.

7. **ENVOI PAR MAIL DES DIFFERENTS DOCUMENTS AUX CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX**

a. **Etat de la situation**

Frédéric WUEST

Nous passons au point 7, envoi par mail des différents documents aux conseillères et conseillers généraux. Nous commençons par le point 7a, état de la situation. L'article 3 alinéa 3 du règlement du Conseil général prévoit que la convocation ainsi que les documents d'accompagnement peuvent être envoyés par poste ou par courrier électronique. Les rapports des commissions peuvent également être envoyés par poste ou par courrier électronique, selon l'article 21 alinéa 6 de notre règlement. Jusqu'à maintenant les convocations, les documents d'accompagnement et les rapports vous ont été adressés par courrier postal. Le bureau adresse toutefois d'ores et déjà les procès-verbaux des séances précédentes par mail, sans que cela ait occasionné de critiques jusqu'ici. La Municipalité vous a également adressé par mail ses rapports sur les derniers postulats déposés au début de ce mois de février. Selon les informations obtenues de la Municipalité, les frais d'impression et d'expédition sont actuellement de l'ordre de CHF 1'500.– à CHF 2'000.– par année. Cela représente également une quantité importante de papier utilisé dans la mesure où nous sommes 60 conseillers généraux. Un envoi par mail permettrait ainsi une économie de temps pour la distribution ainsi qu'une plus grande rapidité des envois. L'utilisation d'un format électronique permettrait également un archivage facilité. Cela étant, le bureau désire augmenter les envois sous forme électronique en vue d'arriver à terme à un Conseil général sans papier. A titre de comparaison, le Grand Conseil valaisan est d'ores et déjà passé à un parlement sans papier et à des envois généralisés sous forme électronique. Le Grand Conseil octroie également une indemnité forfaitaire de CHF 600.– par député pour les frais d'impression ou d'acquisition, d'entretien, de remplacement d'un matériel informatique. A l'interne, la Municipalité de Sierre travaille également sous format électronique depuis de nombreuses années.

b. Proposition du bureau

Frédéric WUEST

Nous poursuivons par le point 6b, proposition du bureau. Le bureau vous propose que pour les Conseillers généraux qui le souhaitent, les convocations ainsi que les documents d'accompagnement et les rapports soient à l'avenir envoyés sous forme électronique sur vos adresses mails respectives. Concrètement, si vous l'acceptez, tous les documents vous seront adressés par mail à l'exception des comptes et budgets qui continueront à vous être envoyés sous forme papier. Le bureau va dès lors adresser un mail à l'ensemble des Conseillers généraux afin de vérifier vos adresses mail et savoir si vous souhaitez recevoir les documents sous format électronique ou papier. Pour les personnes n'ayant pas d'adresse mail nous partirons du principe qu'un envoi papier est toujours souhaité, sauf avis contraire auprès de notre secrétaire M. ANTILLE. Sur le modèle du Grand Conseil, le bureau vous propose simultanément d'octroyer un défraiement forfaitaire de CHF 25.– par Conseiller général qui choisira de recevoir les documents sous format numérique. Y-a-t-il des interventions ? Je vous remercie de la confiance témoignée.

8. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Frédéric WUEST

Nous passons dès lors au point 8, informations de la Municipalité. Je passe la parole à M. Pierre BERTHOD, président de la Municipalité.

Pierre BERTHOD

Merci Monsieur le Président, quelle rapidité ! Alors je serai aussi assez bref pour les informations de la Municipalité : trois petites informations.

Ecole de Granges

Simplement la première concernant l'école de Granges, vous dire que les travaux de la nouvelle école de Granges se sont achevés en fin d'année dernière, que les élèves – peut-être vous le savez - ont pu entrer dans leurs nouveaux locaux dès janvier 2019. Et ainsi le décompte final sera effectué dès que possible et vous sera communiqué une fois celui-ci produit.

Taxe au sac

Une deuxième information qui concerne la taxe au sac. Alors une séance d'information va être mise sur pied, afin de vous présenter le bilan général de la taxe au sac, un an après son introduction. Elle abordera également la problématique des déchets compostables, pour laquelle un rapport vous a été remis il y a une dizaine de jours, mais aussi les éléments sur les déchets plastiques ; cette séance, si vous désirez en prendre note, aura lieu le 20 mars prochain, ici même dans la Grande Salle de l'Hôtel de Ville et comme il est habituel à 19h00, donc le 20 mars prochain à 19h00, avec les représentants de notre service de l'environnement.

Nouvelle alimentation en eau du lac de Géronde

Troisième information, aussi en lien avec l'environnement, qui concerne la nouvelle alimentation en eau du lac de Géronde. A quelques reprises nous avons discuté ensemble de l'évolution de l'état des eaux du lac de Géronde et c'est avec plaisir que nous pouvons vous annoncer que les travaux de connexion des sources communales de Muzot et de Fontanette avec le lac sont pratiquement terminés. Actuellement l'alimentation du lac est presque exclusivement tributaire des eaux souterraines ce qui conduit à un phénomène d'eutrophisation naturelle du milieu liée à un renouvellement insuffisant des eaux. Cette nouvelle installation permettra d'améliorer cette situation et complétera ainsi l'alimentation et favorisera du même coup l'oxygénation des eaux par un brassage saisonnier plus dynamique. Sans faire trop long, je dirai encore que l'apport de ces eaux de sources dont les compositions physico-chimiques sont compatibles avec celles de Géronde devrait permettre une stabilisation de ce phénomène, voire une amélioration de la situation biologique et hydrologique du lac. Les travaux engagés en 2018 ont consisté en des adaptations d'anciennes conduites d'eau potable ou de bisse ainsi qu'en la mise en place d'un système de traitement par filtration/sédimentation des eaux. Et ces travaux se sont élevés à

environ CHF 225'000.– et devraient pouvoir être achevés par la mise en service du système, soit en mars de cette année.

Voilà, Monsieur le Président, pour les informations de la Municipalité.

Frédéric WUEST

Je vous remercie Monsieur le Président de la Municipalité.

9. DIVERS

Frédéric WUEST

Nous voici arrivés au dernier point de l'ordre du jour, le point 9, divers. Comme pour les séances précédentes du Conseil général, je vous propose qu'après trois interventions ou questions, je demanderai à la Municipalité si elle désire répondre. La parole est au plénum. M. MELLY.

Blaise MELLY

Merci. Avec mes collègues du groupe nous déposons un postulat dont je souhaite brièvement expliquer la genèse. À l'UDC, nous avons récemment accueilli un nouveau membre qui était précédemment Conseiller général à Martigny et qui a déménagé à Granges sur notre commune. François-Xavier FLIPO, c'est son nom, il est là dans le public ce soir, il nous a dit que deux choses l'avaient surpris en arrivant à Sierre : tout d'abord ses impôts communaux ont fait un bond. Là nous avons dû lui expliquer qu'on ne pouvait pas faire grand-chose vu l'état des finances. Mais deuxièmement, il a été aussi interloqué par le littering, ou, pour parler français par la quantité de déchets sauvages qui traînent le long des routes. Alors les cantonniers font ce qu'ils peuvent et on ne peut pas toujours tout exiger de la Commune. C'est pourquoi nous suggérons d'organiser une action volontaire de nettoyage. Et là aussi l'exemple nous est venu de Martigny. A Martigny, un samedi par année, la Commune organise une journée de nettoyage. L'idée c'est que les volontaires s'annoncent à l'avance, ils se rendent à un point de rendez-vous où des groupes sont formés et envoyés dans les différents quartiers. Et pour joindre l'agréable à l'utile les volontaires se retrouvent à midi pour un apéro et une raclette. Donc notre postulat propose d'organiser une journée similaire à Sierre. *(Il remet le texte du postulat au bureau).*

Frédéric WUEST

Je vous remercie M. MELLY. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Chers Présidents, chère Conseillère municipale, chers Conseillers municipaux, chers collègues. C'est suite à des interpellations de parents du quartier de Muraz - et j'en fais partie - qu'est faite cette intervention. Une inquiétude légitime se fait sentir pour la sécurité des enfants à la sortie des classes mais aussi sur le chemin de l'école. Si, certes, deux panneaux indicateurs existent - l'un situé peu avant l'école, côté arrivée de Veyras et l'autre à la hauteur de l'arrêt de bus - la visibilité de ce dernier n'est pas optimale du tout et mérite à nos yeux un effort complémentaire de la Commune. Je précise : le panneau avec un dessin d'écolier, posé au-dessus de celui signalant l'arrêt de bus situé proche de la fontaine, est malheureusement, à la belle saison, caché par le feuillage de la haie dans laquelle ce panneau est planté. Il n'est donc pas très visible, voire pas du tout pour les conducteurs venant de Sierre. De plus, la configuration des lieux, trottoirs étroits, relativement bas par endroit, reste problématique pour des enfants plein de vie, jouant entre eux sur le chemin de l'école, courant sur des trottoirs rabaissés, passant d'un côté à l'autre, empiétant bien souvent et sans crier gare sur la chaussée car ils peuvent d'ailleurs difficilement passer à deux sur certains bouts de trottoirs. De plus, le bâtiment où se trouve le café du 1^{er} août fait angle et masque la visibilité. Cette visibilité qui reste aussi problématique avec le bus arrêté justement pour eux. Pendant ce temps, les autres, intrépides, débouchent sans crier gare sur la chaussée. Il est aussi constaté bien souvent, et trop souvent, que malgré le 30 km/h imposé, les véhicules circulent bien plus vite sur cette route alors qu'un bon nombre de citoyens d'autres communes avoisinantes y passent régulièrement, utilisant ce tronçon comme route de contournement. Certes, nous ne pouvons pas le leur interdire mais il semblerait approprié de faire ralentir la circulation peu avant l'école de Muraz, soit en passant en zone 20 km/h, soit en y mettant des ralentisseurs plus contraignants pour l'automobiliste ou en adoptant un système similaire à celui déjà mis en place à Noës. Il serait également judicieux dans un futur très proche - et cette mesure ne semble d'ailleurs pas être trop onéreuse pour le budget - de marquer la route au sol par un sigle rouge « école » avec motif d'enfants, comme le font d'ailleurs plusieurs Communes

avoisinentes ; je pense à Grône ou Chalais. L'école de Muraz est mise en avant ce soir, mais celle de Borzuat peut également interpeler. S'il existe, fort heureusement d'ailleurs, une barrière longeant la rue principale, mais celle-ci pourrait également être prolongée jusqu'au passage piétons. Là également les enfants se bousculent, courent et parfois aboutissent sur la chaussée. Nous sollicitons dès lors de la Commune de Sierre qu'elle fasse une évaluation de la situation et prenne rapidement des mesures concrètes ; si chaque enfant a un ange gardien, ce dernier risque fort de s'épuiser sans un petit coup de main humain. Je vous remercie de votre attention.

Frédéric WUEST

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme GLASSIER.

Murielle GLASSIER

Monsieur le Président, chère Conseillère municipale, chers Conseillers municipaux, chers collègues. Un divers concernant la sécurité des écoliers devant l'école de Borzuat : donc des parents – dont je fais partie – se posent la question d'une possibilité de réduction de vitesse ; actuellement elle est à 50 km/h. Noës ou les alentours de Goubing, c'est 30 km/h, voire 20 km/h sur la périphérie de la route de Goubing qui va jusqu'à la piscine. Alors est-ce que la Ville de Sierre aurait la possibilité ou le moyen de réduire la vitesse ou de demander au Canton une réduction de cette vitesse ? Voilà, merci.

Frédéric WUEST

Merci Mme GLASSIER. Y a-t-il d'autres interventions ? Est-ce que la Municipalité désire répondre ?

Pierre BERTHOD

Je peux tenter des réponses. Je regarde l'ingénieur de ville pour des compléments d'informations, mais je me permets aussi de vous rappeler, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, comme je l'ai déjà fait, c'est que ces questions... vous entendez bien qu'on est extrêmement sensibles et que les mesures de sécurisation aux abords des écoles ont été entreprises dans le courant des dernières années. Pour les habitants de Muraz, j'ai eu aussi l'occasion lors de la dernière assemblée générale de la société de développement de m'exprimer et l'année précédente aussi sur des mesures qui ont été prises en termes de modération de trafic, de contrôle via le service de police, de radars aussi préventifs qui ont été posés : ces radars préventifs ont démontré que sur la rue de Muraz il n'y avait pas un pourcentage de véhicules qui roulaient à des vitesses supérieures par rapport à d'autres secteurs de la ville. Par contre, effectivement, on est dans les deux cas que vous précisez dans des secteurs qui sont sensibles, sensibles parce qu'il y a des élèves et qu'il faut faire cohabiter différents types de publics. D'ailleurs il fut un temps question de fermeture de la place des écoles de Muraz – la Commune était prête à le faire – et finalement c'était l'équilibre... ou plutôt les multiples usages qui sont faits de cette cour de récréation qui ont fait qu'on a maintenu l'ouverture, pour permettre aux habitants hors enfants de pouvoir continuer à aller sur la cour de Muraz. Mme CLAUSEN METRAL, bien volontiers si vous nous remettez vos propositions écrites pour que nos services, notamment les services techniques, puissent aussi apporter les réponses. Il y a évidemment des choses que l'on peut faire, des choses qui sont peu onéreuses et puis aussi des choses que nous ne pouvons pas faire mais quand j'entends vos questions sur l'emplacement de certains panneaux indicatifs, bien évidemment, et bien volontiers, si vous voulez nous remettre votre question en la matière. Concernant l'école de Borzuat, on est là aussi, finalement, dans un peu un même problème, mais qui pourra être analysé par le bureau des signalisations. La police, à nouveau, est active dans ce secteur. Nous sommes sur une route à fort transit et il y a aussi le problème, à nouveau, comment dire ça, du bon usage de la voirie par tous, parce que ce que l'on constate à Muraz, à Plantzette mais aussi à Borzuat, c'est que certains parents d'élèves ont pris l'habitude de déposer leurs enfants, droit devant le centre scolaire, ce qui provoque des nuisances en termes de circulation et qu'il y a des fois des places qui sont des arrêts minutes non loin des écoles et qui sont, elles, peu utilisées. Donc finalement, là aussi, Mme GLASSIER, nous allons vous donner une réponse écrite via nos services communaux, voir dans quelle mesure sur une route qui, sauf erreur de ma part, est une route cantonale il est possible de mettre du 20 km/h à 30 km/h... Le service de la mobilité rentre gentiment en matière pour que des routes cantonales puissent être mises en 30 km/h, mais il n'était pas dans les habitudes actuellement qu'une route cantonale puisse être mise à 30 km/h, elles sont plutôt à 50 km/h et, vous le savez, c'est une route à fort transit. Mais du côté de Borzuat, pour vous dire, on a un problème de dépôt, ce qui est plutôt dans le vieux quartier de

Borzuat, derrière la cour de récréation, avec là aussi des flux de véhicules qui sont engendrés en grande partie aux heures soit de rentrée scolaire, soit de sortie, par des parents d'élèves qui viennent chercher leurs enfants. Sachez aussi que du côté de la direction des écoles, et via les préfets des différents centres scolaires, il y a une sensibilisation qui est donnée, tant aux enseignants qu'aux parents d'élèves et aux élèves. Et peut-être, sans vouloir prolonger, du côté de Muraz il y a eu un accident, il y a quelques années de ça, avec un bus. Effectivement un élève a couru sur la rue et, à nouveau, nous faisons au mieux pour faire en sorte que nos quartiers et les enfants qui sont dans nos centres scolaires n'aient pas de souci de circulation. Voilà un peu les réponses que je peux vous apporter, mais à nouveau je ne peux que vous inviter aussi à profiter du plénum pour poser des questions, mais aussi à ne pas hésiter à nous solliciter, les Conseillers municipaux ou l'administration, si vous avez ce type de questions qui sont du ressort, finalement, du bureau de signalisation. Merci.

Frédéric WUEST

(On annonce l'arrivée de M. Robert METRAILLER). Merci Mme CLAUSEN METRAL. Y a-t-il d'autres interventions ? M. SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Monsieur le président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, chères et chers collègues. Je souhaiterais prendre la parole à propos du rapport du Conseil municipal qui nous a été transmis suite au postulat de l'AdG demandant l'instauration d'un système de ramassage des déchets compostables, postulat qui a été accepté l'an passé par le plénum. Je précise en préambule, à mon avis, que ce type de rapport devrait être disponible sur le site internet de la Commune, au même titre que les autres documents de commissions, etc. ; ce n'est actuellement pas le cas et voilà, je suggère de le mettre sur le site à l'avenir. Tout d'abord j'aimerais remercier le Conseil municipal et Monsieur le secrétaire municipal également pour ce rapport très complet qui résume bien la problématique et qui dresse un état des lieux des différentes options qui existent actuellement en Suisse. Je souhaiterais quand même revenir sur quelques éléments. Je regrette en particulier que ce rapport s'arrête longuement sur les problèmes liés au recyclage du compost et ne développe pas davantage ses opportunités. A propos du problème des micro-plastiques, que vous mentionnez à juste titre, je précise qu'une motion sera développée tout prochainement, en mars, au Grand Conseil pour la suppression des sacs plastiques gratuits en Valais. Le ramassage du compost permet aussi de réduire considérablement la quantité de déchets qui est jetée dans les toilettes et par là-même les problèmes que rencontrent les stations d'épuration ; et ça c'est un effet positif qui n'est pas mentionné. Vous citez à juste titre une étude de la Fachhochschule Nordost Schweiz de 2017 qui relève la complexité de la tâche qui incombe aux Communes. Effectivement, mais ce rapport montre aussi que parmi les communes qui comptent entre 10'000 et 20'000 habitants, celles-ci sont moins de 10 % à ne pas proposer de système de ramassage du compost. Donc Sierre a un retard à rattraper à ce propos. Sierre est d'ailleurs effectivement la seule grande commune du Valais qui ne prévoit pas d'autre option que celle de la déchetterie communale. Il y a à Martigny... donc vous avez présenté un comparatif mais celui-ci omet de préciser qu'à Martigny il y a un écopoint mobile qui permet aux habitants d'amener leurs déchets, y compris les déchets alimentaires, chaque jour dans un quartier à chaque fois différent de la ville. Et je précise aussi que les employés de cet écopoint sont issus d'un projet de réinsertion avec l'association Tremplin. Alors nous comprenons bien qu'il n'y a rien de plus impopulaire qu'une augmentation d'une taxe de base ou que l'introduction d'une nouvelle taxe à la quantité, mais il faut être quand même francs, cela concerne des montants qui sont, somme toute, minimes et plusieurs Communes ont déjà franchi le pas, notamment dans le Haut-Valais. La demande est vraiment là : pour preuve, un compost public qui a été ouvert l'an passé près de la place du Cheval par l'association Le Satellite a été très très vite victime de son succès. Vous insistez également – et là encore à juste titre – sur l'importance d'une collaboration régionale, mais il me semble que dans une collaboration régionale il faut un leader, et c'est le rôle d'une grande Commune centrale comme Sierre de mener la barque dans ces thématiques-là. Or, le risque est grand – et vos conclusions le laissent penser – le risque est grand de se reposer sur d'autres acteurs comme l'Antenne Région Valais central ou encore sur l'UTO qui a été mandatée pour étudier plusieurs variantes. Donc j'ai envie de dire aujourd'hui à la Ville : osez, n'attendez plus, ce qu'on demande ce n'est pas un projet-pilote, ce n'est pas quelque chose de novateur, c'est quelque chose qui existe depuis très longtemps partout ailleurs et, au contraire, il s'agit plutôt d'un retard qu'il faudrait rattraper. Donc je vous remercie de

vosre attention, je vous remercie pour le rapport et je vous souhaite bonne suite dans le travail lié à cette problématique très vaste des déchets. Merci.

Frédéric WUEST

Merci M. SAVIOZ. Y a-t-il d'autres interventions ? M. MASCITTI.

Aurelian MASCITTI

Monsieur le Président, Monsieur le Président, chers collègues. Je vais déposer deux postulats, un cosigné avec ma collègue Murielle GLASSIER, l'autre avec mon collègue Ralph GUNTERN. Le premier concerne la vaisselle consignée. Je ne vais pas vous lire le postulat, ce serait un peu redondant, mais je vais juste mettre une image sur la problématique qui nous a poussés à déposer ce postulat. Nous avons posé une question au mois de juin 2017 à laquelle nous n'avons toujours pas eu de réponse, à savoir : que pourrait faire la Ville ? C'est pourquoi nous déposons aujourd'hui ce postulat. Pour mettre une image sur la problématique : nous avons tous passé une soirée, un vendredi soir de juillet à la place de l'Hôtel de Ville pour le festival Couleur Pavé et nous avons tous remarqué des poubelles qui débordent de gobelets en plastique, de gobelets de bière et autres vaisselles en plastique. Afin d'éviter des milliers de gobelets plastique à usage unique, le gaspillage de ces gobelets, afin d'épargner leur ramassage très matinal des déchets et des poubelles par les employés communaux et enfin éviter de retrouver des images de poubelles débordantes lors de manifestations sur le territoire communal... ce sont les avantages que nous aurions à acquérir de la vaisselle consignée. Enfin, le coût qui nous a finalement quand même été délivré avoisinerait les CHF 20'000.-, ce qui finalement n'est pas grand-chose pour mener un vrai développement durable également pour nos manifestations. Voilà pour le premier postulat.

Le deuxième postulat concerne une labellisation, afin que la ville de Sierre devienne la première ville valaisanne à obtenir le label Fairtrade. Fairtrade, qu'est-ce que Fairtrade ? Fairtrade veut dire commerce équitable ; c'est quoi, il s'agit de quoi ? Cela englobe des composantes sociales, écologiques et économiques et s'inscrit dans un développement durable global. Grâce à cela, des personnes du monde entier peuvent gagner un salaire leur permettant de faire vivre leur famille dignement et leur offrant, à long terme, une chance réelle d'améliorer leur niveau de vie, tout cela grâce à des cultures respectueuses de l'environnement. Dans notre ville, nous trouvons déjà des produits issus du commerce équitable : on peut trouver un café à emporter à la gare qui provient du commerce équitable, on peut trouver des bananes dans nos grands supermarchés également. La question est de savoir pourquoi ne pas aller plus loin ? Qu'est-ce que cette labellisation implique : cinq points.

1. La Ville ou la Commune se prononce en faveur du commerce équitable. Elle s'engage entre autres à se fournir de minimum trois produits équitables dont du café.
2. Elle crée un groupe de travail pour coordonner l'engagement en faveur du commerce équitable. Ce groupe de travail doit comporter au moins quatre personnes dont une personne du Conseil municipal. Jusque-là, rien d'insurmontable.
3. Les commerces et les restaurateurs proposent plusieurs produits issus du commerce équitable. Là on peut se poser la question. Or, si on regarde les critères, on demande qu'au minimum cinq commerces dans la ville fournissent trois produits équitables. Ce qui est à nouveau là pas insurmontable.
4. Les institutions et les entreprises utilisent des produits issus du commerce équitable, ce qui pourrait faire trembler certains, je vais apaiser tout de suite leurs craintes, on demande à trois entreprises, une école et trois institutions, afin d'obtenir le label. On peut en avoir plus, on peut oser être un peu plus... je ne sais plus le mot, c'est pas grave... ambitieux, merci.
5. Et enfin cinquième point, la population doit être sensibilisée au commerce équitable, cela via une manifestation qui pourrait d'ailleurs être l'occasion d'inaugurer des gobelets et de la vaisselle consignée.

Voilà les cinq critères pour obtenir un label, pour être la première ville valaisanne, après Carouge et Renens à obtenir ce label et à promouvoir le commerce équitable. Je souhaite rappeler que lors de la votation sur l'économie durable la population sierroise a été 45 % favorable à un tel commerce. Nous demandons donc à la Ville qu'elle se penche sur cette proposition de labellisation. Merci de votre attention et bonne fin de soirée.

Frédéric WUEST

Merci M. MASCITTI. Y a-t-il d'autres interventions ? La Municipalité désire-t-elle répondre ?

Pierre BERTHOD

Monsieur le Président oui, mais donc je ne répondrai pas, comme je ne l'ai pas fait d'ailleurs pour M. MELLY, sur les dépôts des postulats qui seront traités par le législatif au mois de juin. On aura l'occasion de les traiter en temps voulu, mais peut-être juste rebondir sur les propos de M. SAVIOZ concernant la mise sur le site internet ; effectivement, on l'a constaté aussi, c'est un oubli de notre part et c'est bien évidemment que la réponse de la Municipalité sera mise sur le site internet de la Ville. Vous rappeler, j'espère que vous serez présents le 20 mars prochain pour cette séance d'informations qui permettra, avec les membres du service de l'environnement aussi, d'échanger et de comprendre les problématiques. L'objectif de la réponse n'était pas de ne mettre en évidence que les problématiques, je crois que la conclusion - il faut la retenir - la conclusion c'est que Sierre veut amener une solution et cette solution on ne la considère comme étant pertinente d'un point de vue économique et d'un point de vue organisationnel que si elle est régionale et là vous pouvez compter sur le chef-lieu du district pour travailler de manière conjointe aussi avec la Ville de Sion, dans le cadre de l'usine de traitement des ordures du Valais central, l'UTO, vous le savez qui est une association de toutes les Communes du Valais central. Et vous dire aussi que nous avons beaucoup d'échanges avec nos homologues et collègues des autres Villes et que les systèmes des ramassages existants et préexistants à l'introduction de la taxe au sac sont aussi questionnés actuellement par, par exemple, nos homologues sédunois, les problématiques étant, vous le savez très bien, finalement le bon usage qu'on fait, en tant qu'usager, en tant que citoyen, de ces composts, de la façon qu'on a de les ramasser. Et vous preniez l'exemple de l'association Satellite, exemple que je connais bien, association que je connais relativement bien, malheureusement ce compost qui était sur la place du Cheval, ils ont dû l'abandonner et ils réfléchissent pour cette année à installer un cadenas avec un code, parce que, là aussi, il y avait des abus et des gens qui déposaient dans le compost des déchets biodégradables des matériaux, cartons, plastiques, etc. Donc cette solution, vous l'avez lu sur 15 pages, je le disais il y a une année... la question est simple, la solution est complexe, mais nous y travaillons et on travaillera à l'échelle régionale, de manière aussi à ce que nous puissions mutualiser les coûts inhérents à une récolte des déchets verts dans le futur. Mais c'est bien volontiers et à nouveau que je vous invite toutes et tous à venir le 20 mars prochain pour cette séance d'informations qui doit permettre un échange peut-être un peu moins formel qu'en plénum mais à plus de co-construction de projets avec notre service de l'environnement. Voilà Monsieur le Président.

Frédéric WUEST

Merci Monsieur le Président de la Municipalité. S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous remercie toutes et tous de votre participation aux débats de ce soir. Avant de conclure, je vous demande de réserver et d'agender les dates des prochains plénums de cette année :

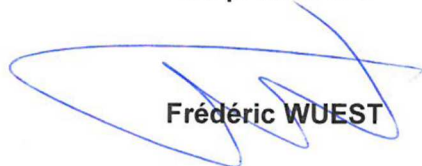
- Le mercredi **5 juin 2019** à 18h00, il sera question des comptes 2018.
- Le mercredi **11 décembre 2019** à 18h00 au cours duquel le budget 2020 sera débattu.

D'autres dates peuvent s'y ajouter durant l'année selon les nécessités mais ces dates sont définitives. Je remercie particulièrement Mme Élisabeth MARCHETTI pour la tenue du PV de cette assemblée. Je remercie également la presse présente ce soir et le public qui a participé à ce plénum. Je clos la séance du Conseil général du 20 février 2019, il est 19h08. Merci, bonne soirée. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 19h08.

Conseil général de Sierre

Le président :



Frédéric WUEST

Le secrétaire :



Patrick ANTILLE

Abréviations :

AdG	:	Alliance de Gauche
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable
Cogest	:	commission de gestion
PDC	:	Parti Démocrate-Chrétien
PLR	:	Parti Libéral-Radical
UDC	:	Union Démocratique du Centre